

Direction des Affaires Culturelles

2020 DAC 548 Subventions (150.000 euros) et conventions avec 9 sociétés.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à 9 établissements cinématographiques qui exploitent à Paris 10 salles de cinéma indépendantes et classées art et essai dans les 5e, 6e, 7e, 10e, 11e, 13e, 14^e et 18e arrondissements afin de les aider à financer la mise en accessibilité de leurs établissements, à réaliser des travaux rénovation et de modernisation et à l'acquisition de matériels.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Direction des Affaires Culturelles - Mission Cinéma accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation afin de les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs dans un contexte parisien à forte concurrence et leur permettant de poursuivre l'important travail d'animation culturelle réalisé depuis plusieurs années en direction de tous les publics.

Ainsi, en 2020, le Champo (5e), la Filmothèque du quartier latin (5e), le Saint-André des Arts (6e), le Christine Cinéma Club (6e), l'Archipel (10e), le Majestic Bastille (11e), l'Escurial (13e), l'Entrepôt (14e) et le Studio 28 (18e) mèneront des travaux d'accessibilité et de modernisation dans leurs salles. La Pagode (7e), cinéma historique classé Monument Historique et fermé depuis 2015, engage d'importants travaux de restauration et de rénovation avec la création de 2 salles supplémentaires. La réouverture est prévue pour 2022.

Dans le cadre de la politique municipale en faveur du cinéma, je vous propose donc de m'autoriser à signer les 9 conventions. L'aide en investissement apportée aux 10 établissements cinématographiques parisiens, d'un montant total de 150.000 euros, permettra d'améliorer les conditions d'accueil de tous les publics.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris